



**PROCES VERBAL de la réunion du
Conseil Municipal du lundi 22 Avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Par suite d'une convocation en date du 16 avril 2024, les membres du conseil municipal de DIZIMIEU se sont réunis en session ordinaire à l'école Les P'tits Loups le 22 Avril 2024 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Luc NGUYEN

PRÉSENTS : FOURCAUD Quentin, LECRAZ Axel, NGUYEN Luc, THOLLET Philippe, POUILLEY Yannick, HUCHARD Nathalie, Deborah FRAVAL, Pierre-Emmanuel LAPORTE, Laurent BALLETT,

ABSENTS : FONTENIER Benoit,

PROCURATION : FAGAY Anne-Marie à HUCHARD Nathalie ; FORST Michel à NGUYEN Luc, ALLABAL Marjorie à FRAVAL Deborah.

SECRETAIRE DE SEANCE : LAPORTE Pierre-Emmanuel

Ouverture de séance à 20h09

Modification de l'ordre du jour,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2024 par 11 élus.

Monsieur LAPORTE Pierre-Emmanuel contre

2024-006 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu la concertation en date du 19 avril 2024 organisée avec la population de la commune ;

La loi APER vise à accélérer et simplifier la production d'énergie renouvelable.

Chaque commune doit définir librement les zones d'accélération

Ces ZAENR concernent tout type d'énergies renouvelables

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;

Après concertation la commune a défini les ZAENR proposées :

Électricité renouvelable	Hydroélectricité	OUI
Électricité renouvelable	Éolien terrestre	NON
Électricité renouvelable	Solaire photovoltaïque au sol ou flottant	OUI
Électricité renouvelable	Solaire photovoltaïque sur toiture	OUI
Électricité renouvelable	Solaire photovoltaïque ombrière	OUI
Électricité renouvelable	Électricité à partir de bois énergie	NON
Électricité renouvelable	Électricité à partir de biogaz	NON
Chaleur renouvelable	Bois énergie	OUI
Chaleur renouvelable	Pompe à chaleur aérothermique	OUI
Chaleur renouvelable	Energie géothermique	OUI
Chaleur renouvelable	Energie solaire thermique	OUI
Chaleur renouvelable	Chaleur produite à partir du biogaz	OUI
Gaz renouvelable	Biogaz – Méthanisation	NON
Gaz renouvelable	Hydrogène renouvelable	NON

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Les Membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

IDENTIFIANT les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées :

2024-007 Tarif prêt de l'étang

Monsieur le Maire explique que l'étang de la commune de Dizimieu est sollicité, par des associations siégeant hors de la commune afin d'organiser des manifestations.

Pour compenser les frais d'entretien, il est proposé de tarifier l'utilisation de l'étang à ces associations pour un montant de 70 €.

Les associations s'engageront également à signer une convention avec la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la proposition de Monsieur le Maire.

2024-008 Désignation des délégués représentant la commune au sein du Gymnase Lamartine Crémieu

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de nouveaux délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat Gymnase Lamartine, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner les délégués et suppléants suivants :

Titulaire : Nathalie HUCHARD

Titulaire : Pierre-Emmanuel LAPORTE

Suppléant : Laurent BALLET

Suppléant : Anne-Marie FAGAY

Une à deux réunions par an seront proposés aux représentants du syndicat Gymnase Lamartine

Vote Pour : 12

2024-009 Augmentation du tarif repas cantine

Suite aux augmentations de leurs charges, le prestataire revoit ses tarifs à partir du 1^{er} septembre 2024. Le prix du repas à la charge de la commune sera de 3.81 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer cette augmentation en tenant compte du coefficient familial.

< ou = à 500 € - tarif 4.40 €

> à 500 – tarif 5.05 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'augmentation.

2024-010 Augmentation de la participation de la mutuelle santé et la prévoyance des agents

Suite à une forte progression des taux de cotisations à partir de 01/2024, une augmentation de la participation de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024 serait bénéfique pour les agents de la façon suivante :

Protection santé complémentaire

- Prise en charge par la commune et par agent : 18 € par mois par agent uniquement titulaire

Prévoyance contre les accidents de la vie

- De 0€ à 850 € de traitement indiciaire augmenté du NBI : 6 €
- au-delà de 850 € de traitement indiciaire augmenté du NBI : 11 €

Surcout pour la commune 96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition d'augmentation.

2024-011 Création d'un poste non permanent à temps complet

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent en CDD, à temps complet, afin de pallier l'absence d'un agent technique,

11 Elus approuve l'explication de Monsieur le Maire, un élu s'abstient.

Le questionnement de faire appel à une société a été posée. Aux vues de la polyvalence du poste, la demande n'a pas été retenue.

Divers :

Problème de ramassage des déchets. Une réunion avec le SYCLUM et les habitants du quartier va être proposée. Un changement du lieu de ramassage serait à prévoir mais trop onéreux pour la commune car l'entretien de la voirie serait trop souvent nécessaire du fait du tonnage du camion.

Le marché des producteurs est organisé tous les 2èmes vendredis du mois. La buvette est à la charge du comité des fêtes, du fait de son statut « d'animation du village » Or en l'absence du comité des fêtes, les associations de la commune souhaitent prendre en charge cette mission. La position de l'élue, responsable du marché est claire : seul le comité des fêtes est tenu d'assurer la buvette.

La motivation de certaines associations s'essouffle. Un ancien président du CDF a expliqué à l'assemblée qu'il avait constitué le bureau avec un membre de chaque association.

Cette ancienne organisation pourrait éventuellement être retenue et redonner un élan aux associations.

Des parents d'élèves se battent toujours pour la conservation de la 3^{ème} classe sur l'école de Dizimieu.

Il manque encore des inscriptions dans le but de faire changer la position du rectorat.

La sécurité de l'école au niveau du préau est en cours. Les devis vont être demandés. Les travaux pourraient éventuellement être prévus pour la rentrée de Septembre.

Fin de séance 21h26

Le Secrétaire de séance,
Pierre Emmanuel LAPORTE



Le Maire
Luc NGUYEN



